



Frais de transport à la charge du papa qui a la garde principale

Par **papou85**, le **05/07/2015** à **11:52**

Bonjour , j'ai obtenu la garde de mon fils il y a 3 ans car la maman n'arrivait pas à assurer l'éducation de notre fils. Elle a un droit de visite et d'hébergement 1 week-end /2.

Nous ne percevons aucune pension alimentaire et elle ne participe à aucune dépenses concernant son fils (école , alimentation , vêtements , loisirs) car elle n'a pas de travail .

Elle a décidé de déménager il y a quelques années à 100km de chez nous .

On vient de repasser devant le juge car elle dit ne pas avoir les moyens financiers pour venir chercher son fils un week-end /2 alors que l'on sait que c'est son compagnon qui effectue les déplacements et qu'il a un travail .

Nous venons de recevoir la décision du juge qui nous dit que nous devons payer 40 euros chaque week-end que la maman vient chercher son fils .

Est-ce normal que nous soyons encore obligé de payer alors que la maman ne participe en rien aux dépenses de son fils ?

Merci de votre réponse.